

PLFR

Compte rendu intégral - Deuxième séance du lundi 13 février 2012

M. le Président. La parole est à M. Dominique Baert, pour le groupe SRC.

M. Dominique Baert. Un humoriste, Alphonse Karr, écrivait : « Les impôts indirects sont des impôts hypocrites. »

À l'examen de ce texte, reconnaissons que le jugement de cet humoriste ne manque pas de bon sens. Car enfin, quelle est la justification de ce texte ? Creuser le déficit de 6,5 milliards d'euros, relever la TVA sur les plus modestes et alléger de 13,2 milliards d'euros les cotisations sociales sur les entreprises.

Permettez-moi donc quelques observations rapides.

Sous couvert d'augmenter la compétitivité, ce texte va surtout casser la croissance, peser sur l'économie, accroître la pauvreté et dégrader l'emploi. Voilà quel sera son impact en 2012 car l'effet dépressif à court terme va l'emporter sur l'effet d'offre, lequel n'agirait au mieux qu'à moyen terme.

M. Pierre-Alain Muet. Absolument !

M. Dominique Baert. C'est la première hypocrisie.

Sous couvert de bonne gestion financière et budgétaire, ce texte n'aura en vérité pour conséquence que d'alléger les charges des entreprises, en faisant supporter cet allègement par les ménages, qui n'en peuvent déjà plus, sachant que ce sont les plus modestes qui vont payer le plus. C'est la deuxième hypocrisie.

Pourquoi tout cela ? Pour améliorer la compétitivité de nos entreprises, paraît-il. Ah bon ? Depuis quand un allègement des charges se traduit-il à coup sûr par un impact direct et mécanique sur la compétitivité ?

Mme Marie-Christine Dalloz. C'est ubuesque ! On croit rêver !

M. Dominique Baert. Souvenons-nous, mes chers collègues, que le Gouvernement nous a déjà fait le coup avec la taxe professionnelle, il y a deux ans : huit milliards d'euros de charges en moins, déjà au nom d'une comparaison avec l'Allemagne. Résultat : 70 milliards d'euros de déficit extérieur en 2011, un niveau jamais atteint.

Quelles conséquences aura ce nouvel allègement de charges ? Que les entreprises en profitent pour augmenter leurs marges et qu'elles ne baissent pas leurs prix, et c'est tout votre schéma qui ira dans le mur. Au passage, les entreprises auront empoché 13 milliards d'euros supplémentaires. C'est la troisième hypocrisie.

Enfin, il est dit que cette mesure est surtout destinée à améliorer l'attractivité de nos entreprises concurrentielles. Ah oui ? En fait, que constate-t-on ? Notre rapporteur général indique lui-même que les services – non délocalisables – vont récupérer 8,3 milliards d'euros, soit 63 % du total de l'allègement, contre 25 % pour l'industrie. C'est la quatrième hypocrisie.

M. Henri Emmanuelli. C'est dans le rapport !

M. Dominique Baert. Tout cela justifie, me semble-t-il, que nous réexaminions longuement ce texte en commission,...

M. Patrick Lemasle. En vérité, nous ne l'avons même pas examiné.

M. Dominique Baert. ...en votant pour la motion défendue par Jean-Pierre Brard avec son talent habituel. Nous accueillerons bien volontiers nos collègues de l'UMP pour ce long examen en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)